

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 novembre 2023**

Objet : Adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Centre De Gestion de la Haute-Vienne (CDG87) – Modifications des modalités d'adhésion à partir de 2024

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept novembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle feu, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :36 (dont 8 procurations) - 125 voix

Votants : 36 Pour soit 125 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) – 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) – 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix – VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine
Président CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller comm CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Haute-Vienne
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL - (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Comm CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Par délibération n°609 du 09 avril 2018, il a été décidé d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Il est rappelé que l'action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et DORSAL cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

DORSAL est adhérent du COS87 depuis 2018. Les prestations du COS, association Loi 1901, placé auprès du Centre de Gestion répond à cette obligation d'action sociale.

Le COS87 a alerté les collectivités adhérentes de l'augmentation des cotisations patronales actée lors de son assemblée générale du 22 mai 2023. En parallèle, le COS87 a décidé la gratuité de la part salariale.

Les montants et les taux de cotisations affichés par le COS seront désormais les suivants :

- Part patronale : **0.85 % de la masse salariale totale avec un minimum de 145 euros / agent**
Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (régime général et particulier)
- Cotisations de retraités : **25 euros / par an** (pas de part patronale).

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver les nouveaux montants et taux de cotisations dues au Comité des Œuvres Sociales de Centre de Gestion de la Haute-Vienne applicables à partir du 1er janvier 2024 et selon les conditions tarifaires présentés en séance ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 21 novembre 2023

